

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-174

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,
Vu les demandes de la société CLEAR CHANNEL 336, rue de la Haie Plouvier 59273 FRETIN afin de garantir le bon déroulement des travaux de pose de mobilier urbain Route d'Herzeele RD17 à Wormhout,

ARRETE:

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux (face à d'Hollandia et Linéo), route d'Herzeele RD17 à Wormhout, et ce, à partir du 1^{er} août 2023 et pour la durée des travaux estimée à 90 jours.

ARTICLE 2 : Une signalisation sera mise en place par la société CLEAR CHANNEL et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée. Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation par CLEAR CHANNEL et prendront fin lors de leurs retraits.

ARTICLE 3 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :

La Société CLEAR CHANNEL

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Monsieur le Responsable Arrondissement Voirie Départementale à Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ,

Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 1^{er} août 2023

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 01/08/2023

Le Maire,

David CALCOEN